CERTIFICAT QUALIBAT

NUMÉRO **E-E214051** **VALABLE JUSQU'AU** **16/11/2026**

ÉDITÉ LE 26/02/2026

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 25/06/2025

Raison sociale : PECC ENERGIES

Forme juridique : SARL

Capital : 10 000

6 RUE GEORGES LAGORCE
87500 SAINT YRIEIX LA PERCHE

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC LIMOGES 2025B00584

Siret : 988 500 153 00016

Code NACE : 4322A

Numéro caisse de congés payés : 6402984

Assurance Responsabilité Travaux :
AXA FRANCE IARD 0000022407253304

Assurance Responsabilité Civile :
AXA FRANCE IARD 0000022407253304

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/12/2025

Téléphone : 05 55 75 00 58 **Fax :**

Portable :

Responsabilité légale :
MIRI FAHMI GÉRANT

Site Internet :

E-mail : accueil@pecc87.fr

Effectif moyen : 9 **Tranche de classification :** EFF2 **Chiffre d'affaires H.T. :** 1 086 979 **Tranche de classification :** CA4

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	Effectif	* Date d'attribution
5111	Installation de plomberie sanitaire en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m² (Technicité courante)	4	17/11/2022
5411	Installation de conduit de fumée et tubage en habitat individuel	2	17/11/2022
	Nombre total de qualifications : 2		

* ou du plus récent renouvellement

La durée de validité d'une qualification est de 4 ans ou 2 ans (PROB) sous réserve que l'entreprise ait satisfait au contrôle annuel de suivi.
Lorsque le code à 4 chiffres de la qualification ou de la certification est complété par la mention d'un niveau de technicité, cela implique que l'entreprise est réputée pouvoir aussi effectuer les travaux relevant des qualifications ou certifications du ou des niveau(x) de technicité inférieur(s) à celui qu'elle détient.

LE PRÉSIDENT DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE DU TITULAIRE

Signé par QUALIBAT 26/02/2026 16:50

Version 01-2025

La (ou les) qualification(s) attribuée(s) à cet établissement atteste(nt) de sa conformité aux exigences du « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat » et aux exigences associées aux qualifications mentionnées ci-dessus, en vigueur à la date de la demande. Ces exigences découlent de la norme NF X50-091.